

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Décision du 23 février 2018 relative à l'intérim des fonctions de responsable de la mission des audits du contrôle général économique et financier

La chef du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « Audit » du service du contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 13 décembre 2012 portant désignation du responsable de la mission fonctionnelle « Audit » du service du contrôle économique et financier ;
Vu l'arrêté du 20 août 2013 portant nomination, notamment, de M. René-Marc VIALA dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier ;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4 ;
Vu l'arrêté du 28 juin 2017 portant nomination, notamment, de Mme Claire PAULARD-LANAPATS dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Claire PAULARD-LANAPATS, chef de mission de contrôle général économique et financier, est chargée de l'intérim des fonctions de responsable de la mission des audits du contrôle général économique et financier, en remplacement de M. René-Marc VIALA à compter du 5 mars 2018 et pendant toute la durée de son absence.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 23 février 2018.

*La chef du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE